

Ouverture du Congrès de l'Association des Bibliothécaires Français

allocutions de Serge Lepeltier,
et Dominique Bulteau

Allocution de monsieur Serge Lepeltier, maire de Bourges

Bienvenue dans une ville dont l'histoire est aussi symbolisée par un livre !

Il s'agit bien sûr des *Riches heures du duc de Berry*, ouvrage universellement connu et auquel nous sommes très attachés, bien qu'il ne soit pas conservé à Bourges.

Si le duc de Berry nous a laissé une partie de son palais et la rosace, le Grand Houtau de la cathédrale, on peut également considérer que les vitraux de cette même cathédrale sont eux aussi à leur façon de lointains ancêtres de nos actuelles bandes dessinées.

« Comment favoriser l'accès à la lecture ? » est une question à la- quelle les élus locaux ont fré- quemment à répondre.

Cette question relève de l'essence même de notre système éducatif, fondé sur l'égalité, et de notre République qui ne peut s'épanouir qu'avec des citoyens informés et ouverts.

Le livre est le plus ancien mais aussi le plus pratique des moyens d'accès à la connaissance, parce que chacun peut y accéder à son rythme, n'importe où, sans contrainte de temps ou d'espace.

Je suis de ceux qui considèrent que favoriser la lecture est du

devoir des élus locaux et que les villes Centre doivent dans ce domaine jouer un rôle d'aménagement du territoire en permettant aux habitants des communes périphériques d'accéder à des établissements tels que la médiathèque, ce que nous faisons depuis peu.

« Comment répondre à une deman- de qui évolue sans cesse, à l'ou- verture des moyens d'accès à la connaissance ? » est une question à laquelle nous sommes confrontés ensemble de plus en plus souvent.

Le thème de vos travaux montre votre volonté d'être des acteurs du changement et donc d'être des moteurs dans les établissements que vous dirigez.

Pour ce faire, pour permettre cette adaptation, il me semble que certaines règles de travail doivent être respectées ...

- Vous associer à la réflexion concernant l'emplacement, la conception interne et externe des établissements dans lesquels vous travaillez car vous êtes celles et ceux qui sont les plus proches des attentes du public.

- Concevoir des espaces facilement modulables dans le temps et permettant de s'adapter à une demande qui évolue, sans oublier que le rapport au livre ou au support de connaissance est d'abord un rapport intime.

- Ne jamais perdre de vue que les bibliothèques sont avant tout des lieux de vie qu'il faut animer et

ouvrir sur l'extérieur et que pour ce faire il vous est nécessaire de bénéficier de temps pour la réflexion, en dehors des heures normales de prêt.

- Considérer votre besoin de formation comme prioritaire, pour vous permettre de suivre les évolutions technologiques car le « changement est vertigineux » comme l'expliquait Pierre Botineau, directeur de la bibliothèque Mériadeck à Bordeaux, dans une récente interview (Livres Hebdo).

En résumé, je dirai que vous ne serez de bons acteurs du changement que si les élus locaux et financeurs de vos établissements vous donnent les moyens de vous faire entendre et d'adapter les établissements dont vous avez la charge.

C'est à un contrat de confiance fondé sur notre volonté commune de favoriser l'accès du plus grand nombre aux supports de connaissance qu'il faut donc que nous appelions.

Merci à madame Belayche, présidente de l'Association des Bibliothécaires Français, d'avoir choisi notre ville pour ce congrès.

Merci à madame Élisabeth Doussat, directrice du réseau des bibliothèques de Bourges, d'en avoir été l'artisan.

Merci à vous tous de nous avoir rejoints ; je ne doute pas de la séduction que Bourges exercera sur vous.

Allocution de monsieur Dominique Bulteau, vice-président du conseil général du Cher

Madame la Présidente,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs généraux,
Mesdames et Messieurs les
Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est, vous vous en doutez, avec beaucoup de plaisir que nous accueillons dans le Cher le congrès annuel de l'Association des Bibliothécaires Français. Je voudrais, en quelques mots, au nom de monsieur Serge Vincon, sénateur et président du conseil général du Cher, vous dire pourquoi.

Nous espérons, bien sûr, qu'entre les travaux de votre congrès, vous aurez un peu de temps pour découvrir la ville de Bourges, la cathédrale, les maisons en pan de bois, et que cela vous

donnera envie d'y revenir et de découvrir ou redécouvrir le Cher. Quand je dis cela, je ne pense pas seulement au tourisme, ou à ses retombées économiques : je pense au patrimoine, qui est une dimension importante de l'action culturelle du conseil général.

L'assemblée départementale est par la force des choses sensibilisée à cette dimension : par la force des choses, et même par la force des bâtiments. Elle loge en effet dans le palais du duc Jean de Berry, celui des *Riches heures du duc de Berry* ; elle a dans ses caves une fontaine gallo-romaine de première importance et elle est propriétaire de l'abbaye de Noirlac, qui est une des très rares abbayes cisterciennes en France pratiquement intactes, dans son état d'origine.

Nous fêtons en ce moment, ce week-end, le neuvième centenaire de l'ordre de Cîteaux, par une exposition à Noirlac, par un colloque qui se déroule en ce moment même Salle du duc Jean sous le patronage de monsieur Jean Favier, par des animations théâtrales tout au long de l'été. J'ai le plaisir, au nom du président

Serge Vincon, de vous inviter au concert qui est donné ce soir à la cathédrale.

L'action du conseil général en faveur du patrimoine se manifeste par de nombreuses aides aux restaurations de monuments historiques, mais aussi du petit patrimoine : lavoirs, chapelles... et par l'action de ses services spécialisés : Archives départementales, service de l'Inventaire, service archéologique.

Le deuxième axe de nos interventions est le soutien à la vie culturelle du département : subventions aux associations ; participation au Printemps de Bourges ; subventions aux écoles de musique, aux différentes formes de cinéma itinérant ; financement de tournées théâtrales en coopération avec la Maison de la culture, ou lors de l'une des étapes du Voyage des comédiens dans le Cher.

Dans les aides à la vie culturelle, enfin, il faut compter l'aide du conseil général à la lecture et aux bibliothèques, avec et par l'intermédiaire de la Bibliothèque du Cher, qui est notre bibliothèque départementale.

Je voudrais, en deux mots, vous parler des particularités et des points forts de cette action en faveur de la lecture.

- Le conseil général, à la suite de l'État, encourage la création de **bibliothèques municipales** dans les zones rurales : nous ouvrons, chaque année, 4 ou 5 nouvelles bibliothèques municipales, depuis à peu près quinze ans. Nous en comptons aujourd'hui près de 65 dans le Cher.

On peut penser que la couverture du département sera bientôt achevée, et que le nombre de créations va se ralentir. Il faudra alors consolider ce réseau, l'aider à évoluer et à se renouveler. Nous voyons actuellement un mouvement très sensible d'agrandissement des bibliothèques déjà existantes : à Saint-Doulchard l'an dernier, à Marmagne et à Sancerre cette année, par exemple.

Ces deux mouvements, création de bibliothèques et consolidation, expliquent les chiffres du réseau animé par la Bibliothèque du Cher : le nombre de lecteurs augmente de 10 % chaque année.

Le conseil général encourage tout particulièrement le remplacement des arrêts de prêt direct dans les bibliobus par des bibliothèques municipales. Ce remplacement sera achevé en 1999, et nous avons dès maintenant des comparaisons significatives entre prêt direct et bibliothèque : le nombre de lecteurs est en moyenne multiplié par plus de quatre, au pire par deux, au mieux par seize.

- La deuxième particularité, c'est le maintien d'un nombre important de dépôts dans les écoles : la Bibliothèque du Cher prête à environ 150 écoles.

Le conseil général souhaite maintenir ce service et cherche à développer de véritables relations de partenariat entre les écoles et les bibliothèques, avec l'aide de l'Inspection académique et des inspecteurs de circonscription.

- Le troisième point fort est le **développement du multimédia**. En 1996, le conseil général a adopté un plan départemental de développement de la lecture, qui prévoyait entre autres d'encourager

l'installation de postes de consultation de cédéroms dans les bibliothèques municipales. Il a mis en place un système de subventions lors du budget primitif de 1997, avec les résultats suivants : en juillet 1997, aucune bibliothèque dans le Cher ne proposait au public la consultation de cédéroms ; en décembre, elles étaient six ; aujourd'hui, elles sont neuf ; à la fin de cette année, elles seront une quinzaine. Voilà un dispositif d'aide qui marche !

Pourquoi encourager la consultation de cédéroms dans les bibliothèques municipales ? Parce que les bibliothèques sont des lieux d'accueil gratuits, et donc qu'elles peuvent faire connaître le multimédia à ceux qui n'ont pas l'envie, ou pas les moyens, d'acheter chez eux des matériels qui sont encore chers. Parce qu'en le faisant découvrir dans les zones rurales, elles travaillent à réduire les inégalités sociales, culturelles, géographiques. Parce que ces nouvelles technologies sont des technologies de l'information : le dictionnaire sur cédérom complète, et remplace pour une part, le dictionnaire

sur papier. Parce que les différents supports culturels se complètent les uns les autres, même si le livre, me semble-t-il, a et gardera une place à part : tous doivent trouver leur place dans les bibliothèques.

Ces nouvelles technologies de l'information obligent à repenser la place du livre, mais aussi la place de l'auteur et celle de l'éditeur. Le conseil général du Cher a entendu parler des débats actuels sur le droit de prêt. Et comme nous encourageons les bibliothèques municipales, et comme les conseillers généraux sont souvent maires, nous sommes très sensibles à ce qui touche les bibliothèques municipales et les finances des communes. Le président Vincon m'a chargé de vous dire qu'il était très attentif à ce sujet, et qu'à son avis il faudra trouver un équilibre.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que de cédérons dans les bibliothèques : et Internet ? Que fait le conseil général pour Internet ? Je ne crois pas trahir de secret en vous disant que ce sujet intéresse beaucoup le Président Vincon, que le premier vice-président a dans ses délégations une délégation aux nouvelles technologies, que plusieurs de mes collègues disent qu'il faut encourager les innovations... Nous allons prendre le temps d'y réfléchir, d'étudier sérieusement les tenants et les aboutissants, de voir quelles propositions sont envisageables pour les bibliothèques dans le Cher. Et nous prendrons nos décisions, très probablement avant l'an 2000.

Voilà : en faisant le tour de nos raisons, nous sommes passés des cisterciens aux nouvelles technologies de l'information. Je ne crois

pas qu'il y ait là de contradiction : une politique culturelle équilibrée doit aussi bien se soucier du patrimoine que des dernières nouveautés, et, je dirais, les faire s'entraider. Les collections du Centre de l'Enluminure et de l'Imagerie Médiévales, géré par le conseil général du Cher, sont en cours de numérisation et seront bientôt accessibles sur Internet. Les technologies de l'information ne prennent de sens que si nous nous demandons quelle information nous allons y trouver, comment ce que nous y trouvons nous aide à donner sens à notre vie. Et, pour donner sens à ce présent, nous avons besoin de penser à l'avenir, mais aussi au passé.

C'est à cela, je crois, que peuvent aider les bibliothèques, grandes ou petites.

C'est pour cela que je suis tout particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui un congrès de bibliothécaires.

Je vous remercie.

Présentation par Claudine Belayche, présidente de l'ABF

Depuis plusieurs années, les établissements documentaires sont soumis à de fortes mutations : d'abord les mutations technologiques qui, à partir des fichiers bibliographiques manuels, ont introduit la gestion informatique automatisée des bases bibliographiques.

Ce qui n'était qu'une instrumentalisation différente est en voie de devenir une véritable révolu-

tion dans l'accès, peut-être même dans la conception du savoir et de la connaissance.

La « digitalisation » de l'information est beaucoup plus qu'un simple changement de support de l'information : elle modifie les rythmes d'acquisition, les modalités de transmission de l'information.

Les mutations sociales investissent le fonctionnement des bibliothèques : l'augmentation globale du niveau d'étude, les changements dans la fréquentation des bibliothèques obligent les bibliothécaires à une autre organisation du travail, à réfléchir et mettre en œuvre un accueil différencié des publics.

Ces sujets ont été abordés dans les colloques nationaux et régionaux de l'Association depuis plusieurs années. Quels rôles jouent les bibliothécaires dans tout cela ?

Acteurs du changement ?...

Nous tenterons de mettre en évidence les manières dont les bibliothécaires abordent de façon active les changements imposés, la modification que cela implique dans le quotidien : programmer la bibliothèque de l'an 2000, réorganiser un service et prévoir un plan de formation pour le piloter, agir en collectif d'utilisateurs pour négocier au mieux, faire aboutir des demandes d'amélioration technique...

À l'heure où la négociation avec les fournisseurs d'accès et les producteurs d'information numérique est une révolution technique incontournable, il nous a paru important de mettre en valeur des actions en cours où les bibliothécaires sont moteurs dans une mise en œuvre différente des missions de leurs établissements.

